

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT, ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 13 octobre 2016 portant délégation de signature (Virginie KOWALCZUK)

NOR: LHAL1630225S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7;

Vu le décret nº 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics;

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat:

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du ler septembre 2012;

Vu la décision du 11 octobre 2016 nommant Mme Virginie KOWALCZUK responsable du pôle contrôle des engagements à compter du 12 septembre 2016,

Décide:

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de la mission contrôle audit interne, délégation est donnée à Mme Virginie KOWALCZUK à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux l et ll de l'article R.321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention, à l'exception des décisions prises sur recours gracieux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de la mission contrôle audit interne, délégation est donnée à Mme Virginie KOWALCZUK à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents du pôle contrôle des engagements, les états de frais correspondants et les devis pour les déplacements dans le cadre du marché «agence de voyage».

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'environement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 13 octobre 2016.

B. GUILLEMOT